



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 24 juin 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 17 juin 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. TAUPENOT, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, M. GUENOT, Mme DABET, M. DAMAR, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MEFTAH et M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à Mme FAULE et à M. RIVIERE.

Était absent : M. Riant.

Secrétaire de séance : M. Michaël BARIEZ.

D 2026-101 : SUBVENTION AMBRALUNA :

Vu le Code général des Collectivités,

Vu la demande de subvention présentée par Ambraluna pour le financement du spectacle « Yolda ».

Vu l'avis de la commission des Finances du 16 juin 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Ambraluna pour financer son spectacle « Yolda ».

Dépense inscrite au BP 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Le Maire,

